

LES GRANDES MANŒUVRES

RÈGLEMENT DE LA COMPETITION

Les Grandes Manœuvres est la compétition du cheval d'armes organisée par l'association **History Horse**.

A ce titre, elle porte la responsabilité et assure l'organisation et la gestion logistique, administrative et financière de l'évènement. Sa réussite et son bon déroulement nécessitent le respect de quelques règles de bon sens qui sont détaillées au sein de ce **Règlement**.

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Emmanuel GRANGE : 06.73.77.23.30 (accueil sur le site, implantation du bivouac, gestion des chevaux, conduite des cortèges à cheval et manœuvres d'ensemble hors du site),

Caroline EGHELS : 06.86.49.47.92 (gestion des épreuves, des cérémonies, des animations, urgences vétérinaires).

Bonne compétition !

1.1.

SOMMAIRE

2. LOGISTIQUE DE TRANSPORT	2
3. LOGISTIQUE D'INSTALLATION PENDANT LA COMPETITION	2
3.1. MANŒUVRES ET STATIONNEMENT DES VEHICULES	2
3.2. COUCHAGE	2
3.3. Paddock S DES CHEVAUX	2
4. REPAS	2
5. VIE AU BIVOUAC	3
6. CHEVAUX	3
6.1. RESPONSABILITE	3
6.2. DOCUMENTS D'IDENTIFICATION	3
6.3. SANTE	3
6.4. UTILISATION DU CHEVAL	4
6.5. ALIMENTATION ET ABREUVEMENT	4
6.6. PaddockS	4
7. PARTICIPANTS	4
7.1. TENUE ET EQUIPEMENT	4
7.2. HARNACHEMENT	5
7.3. MATERIEL DE BIVOUAC	5
7.4. ARMEMENT	5
7.5. COMPORTEMENT SUR LES ESPACES DE COMPETITION	5
7.6. COMPORTEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE	6

2. Logistique de transport

Les participants venant sans chevaux arrivent par leurs propres moyens et n'ont que leur trajet à gérer, le transport de leurs chevaux de location sur site étant préalablement géré par History Horse.

Les participants venant avec leurs chevaux sont autonomes dans le choix de leur mode de transport pour arriver sur site.

L'arrivée et l'accueil des participants est prévu la veille au soir du jour de leur engagement (soit le jeudi 1 août pour les participants au Raid du vendredi 2 août et à l'épreuve de Dressage en armes, ou le vendredi 2 août au soir pour ceux qui ne participent qu'aux épreuves du week-end).

Le départ est prévu pour tous le dimanche 5 août au soir ou le lundi 6 août matin.

3. Logistique d'installation pendant la compétition

3.1. Manœuvres et stationnement des véhicules

Le bivouac est accessible au 66 avenue Jean Jaurès 38270 Beaurepaire. Une zone goudronnée permet de manœuvrer et stationner vans, véhicules tracteurs et camions.

La zone de bivouac proprement dite (campement des participants et paddocks des chevaux) est située dans deux prés à l'arrière de la propriété. A leur arrivée et à leur départ, les participants peuvent y accéder avec leurs véhicules et même les y laisser le temps de la compétition.

Afin de limiter les risques d'encombrement, de blocage de véhicules, voire d'embourbement en cas de forte pluie, il est conseillé de laisser voitures et véhicules tracteurs sur les zones goudronnées.

3.2. Couchage

Les participants peuvent dormir :

- Au sein de leur tente ou de leur véhicule,
- Au sein d'un hangar du site avec leurs lits de camp.
- Une maison non meublée avec leur lit de camp mise à disposition pour l'ensemble des participants

3.3. Paddock s des chevaux

Des espaces délimités et destinés aux paddocks des chevaux seront identifiés par History Horse. Un plan d'implantation sera à disposition des participants. Le montage des paddocks est à la charge de participants venant avec leurs chevaux.

Une zone de fumière sera identifiée pour y déposer les crottins et fumiers des chevaux.

4. Repas

Les repas du vendredi midi, samedi midi, samedi soir, dimanche midi sont fournis par History Horse aux cavaliers. Des tickets seront remis aux participants à leur arrivée, il leur suffira de les présenter aux stands de restauration pour qu'on leur remette repas et boissons.

Les seuls repas restant à la charge des participants sont les petits déjeuners, les repas du vendredi soir et du dimanche soir et ceux des trajets précédant leur arrivée et suivant leur départ. Une buvette avec repas est prévue pour le week-end, dès le vendredi midi.

Des poubelles et bacs de tri sont à disposition des participants sur le bivouac pour la collecte de leurs déchets.

5. Vie au bivouac

Pour les sanitaires, des douches, évier et des WC seront à la disposition des participants au sein de la maison attenante au bivouac. En outre des douches et feuillées type « scouts » seront aménagées en extérieur.

Les chiens, chats et autres animaux de compagnie ne sont pas admis.

Les valeurs de la confraternité cavalière sont observées : courtoisie, respect des chevaux et des participants, fraternité.

Les participants respecteront l'espace de bivouac des autres et veilleront à ne pas laisser de débris sur le site à leur départ.

La détention et la consommation de produits stupéfiants est formellement interdite.

Il est de la responsabilité de chacun de modérer sa consommation d'alcool afin d'éviter les états d'ivresse pendant la compétition et sur la voie publique.

Il est interdit de fumer à proximité de la paille, du foin, de végétaux secs et de toute matière facilement inflammable. Les mégots devront être ramassés, éteints et jetés à la poubelle.

6. Chevaux

6.1. Responsabilité

A partir du moment où un cheval est confié à un participant, ce dernier en a la garde et en est responsable.

Pour le cas où un participant engagerait un cheval entier, il devra être particulièrement attentif à son comportement, des juments ou d'autres entiers pouvant être présents.

6.2. Documents d'identification

Chaque cheval engagé sur la compétition devra être régulièrement identifié conformément à la réglementation de son pays et disposer de ses documents d'identification, originaux ou copie.

6.3. Santé

Tous les chevaux utilisés, qu'ils appartiennent aux participants ou qu'ils soient loués sur place, devront être en bonne santé, aptes à la réalisation des exercices prévus dans les épreuves, et à jour des vaccinations obligatoires (tétanos, grippe).

Si au cours des épreuves, un professionnel du cheval d'History Horse ou un vétérinaire jugeait que l'état d'un cheval le rend inapte à la poursuite de la compétition, il pourra en être exclu afin de préserver son intégrité physique.

Les chevaux devront présenter un niveau de dressage suffisant et adéquat pour les épreuves, supporter la présence de public, les bruits et stimuli du milieu urbain et de la campagne, et la proximité d'autres chevaux.

6.4. Utilisation du cheval

Durant la compétition, le cheval ne devra pas avoir reçu de tranquillisant ou d'excitant de quelque nature que ce soit (injection, ingestion, pommades, ...).

L'usage d'anti-inflammatoires ou de médicaments en vue de dissimuler une faiblesse du cheval est interdit. En cas d'utilisation de tels produits, l'organisateur devra obligatoirement être informé.

L'usage de la violence, de moyens coercitifs prolongés, les privations et l'usage répété de sticks, cravaches ou éperons, les coups de sonnette sont proscrits. Sur décision du juge, un cavalier peut être éliminé de la compétition pour ces motifs.

6.5. Alimentation et abreuvement

Un stock de foin sera à disposition, les participants pourront s'y servir pour nourrir leurs chevaux.

Seul le foin est fourni, les éventuels compléments restant à la charge et à la discrétion des participants pour leurs chevaux.

Un tuyau d'eau sera à disposition, les participants devant prévoir les seaux pour abreuver leurs chevaux.

6.6. Paddocks

Aucun cheval ne devra être laissé en liberté, il devra être tenu par un participant, ou attaché, ou en paddock.

En cas d'intempéries, un participant reste libre d'abriter son cheval dans son van s'il le souhaite.

7. Participants

7.1. Tenue et équipement

Les participants portent les coiffures, uniformes et équipements réglementaires des pays, époques et unités qu'ils représentent. Ils peuvent utiliser des équipements reproduits ou d'origine.

La compétition ne comporte pas de notation sur la qualité de la tenue, chaque participant s'équipe du mieux qu'il peut.

Les participants s'efforcent de garder des tenues propres et des bottes ou chaussures cirées.

Le port de l'uniforme n'est requis que pendant les épreuves et la soirée de gala, la tenue est libre au repos et au cantonnement.

Les participants disposeront d'une tenue de service courant (tenue de travail, tenue de campagne) pour les épreuves et d'une grande tenue, ou au moins de ses attributs, pour la soirée de gala. Des manteaux imperméables sont conseillés pour préserver les uniformes en cas de pluie, ils pourront être paquetés sur les selles.

Le port illégal de décorations ou de tenues toujours en service de nos jours dans les unités officielles n'est pas admis, sauf pour un militaire de carrière autorisé par sa hiérarchie.

Pour le raid, il est recommandé d'avoir un minimum de matériel de topographie et d'orientation : boussole, crayon, porte carte, sacs étanches en cas d'intempéries, ... Les cartes seront fournies par History Horse.

7.2. Harnachement

Les participants harnachent leurs chevaux avec les harnachements réglementaires des pays, époques et unités qu'ils représentent. Ils peuvent utiliser des équipements reproduits ou d'origine, dans ces derniers cas ils devront particulièrement veiller à la solidité afin de minimiser les risques de casse.

Les mors réglementaires peuvent être utilisés. Pour des raisons de confort du cheval, d'autres embouchures sont toutefois admises (mors type pelham ou mors simples). Aucun autre dispositif coercitif n'est admis.

Les harnachements et paquetages devront être adaptés à la morphologie du cheval de manière à prévenir tout risque de blessure.

Cuirs propres et en bon état, bouclerie et aciers propres.

7.3. Matériel de bivouac

Chaque participant prévoit son matériel d'hygiène et de bivouac : vaisselle, gourde, nécessaire de toilette, papier toilette, vêtements, tente, sac de couchage, lit de camp, abris, protections de pluie, etc...

Chaque cheval devra disposer d'un licol d'écurie et d'une longe d'attache. Piquets d'attache et entraves sont admis.

7.4. Armement

Les armes à feu (pistolets, revolvers, carabines, mousquetons, fusils, ...) devront respecter la législation sur les armes en vigueur en France. Elles devront être factices ou neutralisées selon les normes en vigueur. Aucun tir à poudre noire ou à poudre sans fumée n'étant prévu sur la compétition, aucune arme apte au tir ne devra être présente sur les lieux.

Les armes blanches (sabres, épées, lances, glaives, poignards, dagues, ...) devront être utilisées en conformité avec la compétition : les lames restent au fourreau tant qu'il n'y a pas lieu de les sortir.

Les lances utilisées pour l'attaque du Raid seront disponibles sur le lieu de l'épreuve de sorte que les participants n'aient pas à emmener les leurs sur la voie publique.

Les lances et sabres seront utilisés conformément à leur usage militaire pour le défilé et les épreuves sur le Parc de l'Oron (course de têtes et de bagues, présentation libre, charge, remise des prix).

7.5. Comportement sur les espaces de compétition

Les épreuves se déroulent selon un ordre de passage pré-établi et des horaires, figurant sur un affichage à disposition des participants. Les indications permettant de les respecter seront données au micro par un speaker.

Les participants respecteront les zones d'évolution des concurrents sans les entraver. Autant que faire se peut, pendant leur temps d'attente, ils veilleront à se répartir en périphérie du terrain de manœuvre de manière à éviter les regroupements de chevaux pouvant perturber ceux qui seront en cours d'épreuve.

Les juges pourront mettre à pied, sur l'épreuve courue, un participant :

- dont le comportement serait inadapté (agressivité, violences sur un tiers ou un cheval, obscénité, ...), entraînant son élimination de la compétition,
- dont l'état de santé le justifierait (blessures, chute de cheval, malaise, ...), sans élimination de l'équipe ni perte de points,
- en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, sans élimination de l'équipe mais avec perte de points pour ladite équipe.

7.6. Comportement sur la voie publique

Lors des déplacements sur la voie publique, chevaux et cavaliers devront se conformer aux ordres du chef de leur équipe lorsqu'ils se déplacent en équipe, et aux ordres des responsables de l'organisation (Caroline Eghels et History Horse) et du commandant du cortège (Emmanuel Grange pour le défilé en ville, les cérémonies d'ouverture et de clôture et la charge).

Les règles du Code de la route et de tout arrêté municipal ou préfectoral encadrant la compétition seront respectées.

Fait à Beaurepaire, le 03 mai 2024

Emmanuel GRANGE
Trésorier

Caroline EGHELS
Présidente